



PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE  
PREFECTURE DE LA GIRONDE

## ALERTE METEOROLOGIQUE

### NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE

Le Préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique :

Décide la diffusion de **l'alerte météorologique (Niveau de vigilance ORANGE)** pour le phénomène suivant :

#### NEIGE / VERGLAS

pour l'ensemble du département : Validité : du 04/02/2012 au 05/02/2012 A 21H00

Il est demandé, en particulier aux maires de prendre toutes dispositions garantissant la sécurité des biens et des personnes et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.</li><li>- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.</li><li>- Les risques d'accident, sont accrus</li><li>- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routière (CRICR) 0800 100 200</li><li>Préparez votre déplacement et votre itinéraire.</li><li>- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.</li><li>- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.</li><li>- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.</li><li>- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</li><li>- Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</li><li>N'utiliser pas pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage: cuisinières, brasero ect... et les chauffages d'appoint à combustion en continu.</li><li>- Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</li></ul>

Dès cet instant, il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :  
Météo France :3250

Répondeur Préfecture 05.56.90.65.98

ou par internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr), ou [www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com)

Fait à Bordeaux, le 04/02/2012  
Pour le Préfet et par délégation

LE PERMANENT SIDPC